



LA POLITIQUE COMMUNE DE LA PÊCHE



TUTORIEL 2

Découvrez les règles de gestion de la pêche européenne et comment LIFE peut faire entendre votre voix!

La Politique Commune de la Pêche (PCP) est un ensemble de règles établies afin de gérer les flottes de pêche européennes et de préserver les stocks de poissons.

L'évolution fut difficile depuis sa création en 1983, et beaucoup de pêcheurs l'ont accusé d'être responsable de la perte de milliers d'emplois et de la diminution des stocks de poissons.

Réformée tous les 10 ans, sa dernière révision est entrée en vigueur en 2014. Cette dernière version a été la première soumise à une codécision entre la Commission européenne et le Parlement européen, et elle reflète donc davantage l'opinion du public qui soutient les pêcheurs artisans en Europe.

Parmi ses 51 articles, l'actuelle PCP renferme 3 piliers principaux :

1) Le règlement de base : qui traite de la gestion des pêches en **eaux communautaires et internationales**. Il établit des objectifs tels que la durabilité des stocks sur le long terme en atteignant le « Rendement Maximal Durable » (MSY en anglais) pour tous les stocks en 2015, ou au plus tard en 2020.

Les mesures nécessaires pour atteindre ces objectifs incluent l'obligation de débarquement, les plans pluriannuels régionaux, la répartition des droits de pêche, la gestion de la pression de pêche et la mise en œuvre d'un écosystème basé sur l'approche de la gestion des pêches.

2) L'Organisation Commune des Marchés : créé pour renforcer le rôle des pêcheurs et des consommateurs dans le but d'un approvisionnement sain, durable et abordable de produits de la mer à travers des règles appropriées pour les organisations de producteurs, les standards de marché, l'information au consommateur, les règles en matière de marché et la récolte de données.

3) Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) : un instrument financier alloué via les États-membres pour fournir aux parties intéressées le financement permettant d'atteindre les objectifs de la Politique Commune de la Pêche.

Pour les petits pêcheurs utilisant des engins sélectifs, la PCP réformée renferme plusieurs éléments positifs. Le Règlement de Base inclut dans ses objectifs la contribution à un meilleur niveau de vie des petits pêcheurs, la promotion des activités de pêche côtière, et demande aux États membres de donner un accès préférentiel aux pêcheurs artisans dans un rayon de 12 milles. De plus, l'Article 17 oblige les États-membres à utiliser des critères transparents et objectifs lors de la répartition des droits de pêche, y compris ceux de nature environnementale, sociale et économique. Cela, dans le but de favoriser les pêcheurs qui utilisent des engins sélectifs ou des techniques de pêche ayant un impact réduit sur l'environnement, tels que moins de consommation d'énergie ou de dégâts aux habitats.

Le Tutoriel n°1 a expliqué le rôle du Conseil des Ministres dans la répartition annuelle du Total Admissible des Captures (TAC). Les TACs, établis entre autres selon l'avis scientifiques du CIEM (Conseil international pour l'exploration de la mer), sont le total des droits de pêche attribués à chaque États-membre, qui a son tour les répartit parmi sa propre flotte. Cependant, la majorité des États-membres, au lieu de suivre l'esprit et la lettre de l'Article 17, tendent à répartir les quotas uniquement selon le relevé des captures des entreprises de pêche. Ce système récompense ceux qui ont pêché le plus durant la période de référence plutôt que ceux qui ont pêché de façon plus durable, et auxquels le plus souvent l'on ne demande même pas d'enregistrer les captures et de produire un registre.

Que peut faire LIFE pour vous?

La dernière PCP n'est pas parfaite mais, si appliquée convenablement, permet d'espérer pour la petite pêche. Le rôle de LIFE [Low Impact Fishers of Europe] est d'assurer que vous ayez, en tant que petits pêcheurs, une voix dans le processus de prise de décisions au niveau européen qui impacte directement votre activité, et ce aujourd'hui comme dans le futur.

Chez LIFE, nous croyons que ceux qui pêchent de façon durable et qui ont rôle économique et social important pour leurs communautés devraient être **récompensés** en recevant des droits de pêche préférentiels, comme le requiert l'Article 17. A cet égard, **l'article 17 est l'une des priorités de LIFE** mais nous pouvons réussir seulement avec votre aide et votre soutien – nous ne pouvons pas y parvenir tous seuls !

LIFE travaille avec et pour ses membres. Nous sommes votre voix au niveau Européen et où que vous ayez besoin de nous.

